

Il est de toute nécessité de nous fournir, pour le mariage, un extrait de l'acte de baptême des deux futurs conjoints. Ce certificat doit avoir moins de trois mois de date.

### **Mariages célébrés depuis le 28 mars**

Baptiste Fuster et Marie Nomdedeu ; Sauveur Zemori et Florence Sanchez ; Joseph Quintana et Jeanne Silvano ; Henri Jimonet et Octavie Villiers ; Marcel Gilloc et Jeanne Mercadal ; Eugène Gstach et Emilie Zamit ; Jean-Baptiste Forestier et Victorine Munos ; Vincent Bordja et Béatrix Seillès ; Charles Le Boisselier et Alexandrine Le Boisselier.